



Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 09 avril 2018

Procès-verbal

Etaient Présents : Didier BONNARD – Maire
Alain PHILIPPE - André MASLANKIEWICZ - Fabrice GROS – Patricia JANTET - Emile PERRAUD -
Michel BATTISTELLA - Bernard MICHAUD et Bruno FORT, adjoints.
Christian COCHET - Marie DICORATO - Jimmy GRONDIN – René GUIGARD - Christine LECHON -
Céline MAFFRE – Frédérique MOISSET - Cécile MICHAUD et Jean-Michel SALQUE conseillers
municipaux.

Excusés : Christine COCHET – Francisco MARTINEZ et Vanessa VEILLON

Absents : Patrick CHARNAY

Pouvoirs : Christine COCHET à Frédérique MOISSET – Francisco MARTINEZ à Didier BONNARD et
Vanessa VEILLON à Céline MAFFRE.

Secrétaire de séance : Alain PHILIPPE

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Délibérations

- Vote du compte de gestion 2017 – budget principal et budgets annexes
- Approbation des comptes des comptes administratifs 2017 *
- Vote taux
- Vote des budgets primitifs principal et annexes 2018 *
- Echange de terrain à la ZA Penaye
- Transfert du traitement des paies et indemnités au service Paie du CDG
- Reprise de concession suite à abandon au cimetière de Cressieu
- Dénomination de voirie communale
- Tarif de mise à disposition de la salle des fêtes pour des activités de loisir ou sportives (associations extérieures à la commune ou personnes privées)

Informations

- Informations sur la sélection des candidats retenus pour l'élaboration du PLU
- Informations sur les dossiers en cours

Monsieur Alain PHILIPPE est nommé secrétaire de séance.

Pas d'observations sur le procès-verbal du 29 janvier : il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération relative à l'augmentation de la surtaxe assainissement pour la commune déléguée de Chazey-Bons. Requête acceptée.

En préambule, Monsieur Bonnard transmet les remerciements des familles de Mme VERARD et Mme MICHAUD suite aux marques de sympathie qui ont été manifestées à l'occasion de leur décès.

Monsieur le Maire annonce également l'arrêt pour maladie de Daniel Francallet agent des services techniques. Un remplacement provisoire doit être envisagé. Le conseil municipal formule pour lui des souhaits de bon rétablissement.

Enfin Monsieur Bonnard donne la parole à Monsieur Bruno FORT, adjoint aux finances pour la présentation de la partie budgétaire de la séance.

1- Vote des comptes de gestion 2017.

Le conseil municipal prend connaissance des comptes de la gestion 2017, budget principal de la commune nouvelle et budgets annexes des communes déléguées, établis par le trésorier de Belley, comptable de la collectivité.
Ils sont approuvés à l'unanimité .

2- Comptes administratifs 2017

A l'issue de la présentation, Monsieur Didier BONNARD a quitté la salle des délibérations et n'a pas fait valoir le pouvoir qui lui a été délivré par Mr Martinez.

Le conseil municipal à l'unanimité, a voté le COMPTE ADMINISTRATIF 2017 des 4 budgets de la commune de Chazey-Bons (budget principal et budgets annexes eau / assainissement) qui font apparaître les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE NOUVELLE CHAZEY-BONS

DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	686 706.28 €		917 932.25 €
Investissement	272 576.80 €		75 158.44 €
		Report 002	526 305.19 €
		Report 001	180 987.27 €
Total dépenses : 959 283.08 €		Total recettes : 1 700 383.15 €	Résultat de clôture = + 741 100.07 €

BUDGET ANNEXE EAU CHAZEY-BONS

DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	36 372.05 €		46 160.26 €
Investissement	17 982.50 €		14 274.00 €
		Report 002	57 480.40 €
		Report 001	55 354.78 €
Total dépenses : 54 354.55 €		Total recettes : 173 269.44 €	Résultat de clôture = + 118 914.89 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT CHAZEY-BONS

DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	28 550.24 €		27 237.32 €
Investissement	17 831.31 €		10 772.00 €
		Report 002	37 516.44 €
		Report 001	5 225.84 €
Total dépenses : 46 381.55 €		Total recettes : 80 751.60 €	Résultat de clôture = + 34 370.05 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT PUGIEU

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	9 871.73 €	6 354.22 €
Investissement	5 597.34 €	0 000.00 €
	Report 002	3 745.07 €
	Report 001	54 247.19 €
Total dépenses : 15 469.07 €	Total recettes : 64 346.48 €	Résultat de clôture = + 48 877.41 €

3- Reprises et affectations des résultats

Après avoir examiné les comptes administratifs, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017, le conseil municipal valide à l'unanimité les reports ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL : au 002 = 741 100.07 € ; au 1068 = 16 431.09 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF commune déléguée Chazey-Bons

- au 002 = 34 370.05 € ; au 1068 = 1 833.47 €

EAU POTABLE commune déléguée Chazey-Bons : au 002 = 67 268.61 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF commune déléguée Pugieu : au 002 = 227.56 €

4- Vote des taux

Avant de passer au vote du budget primitif Monsieur le Maire demande au conseil municipal de statuer sur la proposition de la commission des finances de maintenir les taux des contributions directes pour l'année 2018 ainsi qu'il suit :

Taxe d'habitation TH : 9.87

Taxe foncière propriétés bâties TFPB : 9.16

Taxe foncière propriétés non bâties TFPNB : 24.07

Il est rappelé la décision prise en 2017 suite à la création de la commune nouvelle de faire un lissage sur 12 ans pour faire converger les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés non bâties des deux communes historiques.

Approuvé à l'unanimité.

5- Augmentation de la surtaxe d'assainissement pour la commune déléguée de Chazey-Bons

Monsieur le Maire rappelle que la surtaxe assainissement n'a pas été augmentée depuis plusieurs années et qu'elle est actuellement fixée à 0.30 €/m³.

Considérant qu'il convient d'assurer l'équilibre du budget annexe de l'assainissement collectif de la commune déléguée de Chazey-Bons qui, selon la loi, doit s'autofinancer, la commission des finances propose de la porter à 0.50€/m³.

Approuvé à l'unanimité.

6- Budgets primitifs 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **VOTE** le budget primitif de la commune de CHAZEY-BONS pour l'année 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section d'exploitation : 1 593 637.07 €
- Section d'investissement : 868 026.09 €

- **VOTE** le budget primitif du service de l'eau potable de la commune déléguée CHAZEY-BONS pour l'année 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section d'exploitation : 113 054.61 €
- Section d'investissement : 323 086.00 €

- **VOTE** le budget primitif du service de l'assainissement collectif de la commune déléguée CHAZEY-BONS pour l'année 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section d'exploitation : 63 881.05 €
- Section d'investissement : 41 144.47 €

- **VOTE** le budget primitif du service de l'assainissement collectif de la commune déléguée Pugieu pour l'année 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section d'exploitation : 17 427.56 €
- Section d'investissement : 54 414.85 €

7- Reprise concession cimetière de Cressieu

Le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession ci-dessous indiquée abandonnée par son concessionnaire au profit de la commune

N/concession	N/emplacement	Durée	Date début	Concessionnaire
114	C107	Perpétuelle	05 décembre 1938	M. VINDRET Gisèle

8- Echange de terrain à la ZA PENAYE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André Maslankiewicz, adjoint à l'urbanisme qui explique que la SCI ESPACE propriétaire du bâtiment sis à la ZA PENAYE (construction de bennes) sollicite un échange de terrain avec la commune.

Il communique le procès-verbal de délimitation réalisé par la société GSM géomètres experts à Belley et qui modifie ainsi qu'il suit les parcelles concernées :

Section B N° 1054 devient les parcelles B 1249 ET 1250

Section B N°1084 devient les parcelles B 1251 et 1252.

Il indique encore que l'échange porterait sur les parcelles 1249 et 1251 avec une servitude de tréfonds sur cette dernière au bénéfice de la commune en raison du passage du réseau d'assainissement collectif.

Enfin Monsieur le Maire précise que tous les frais relatifs à cet échange seraient à la charge de la SCI ESPACE.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'échange proposé ci-dessus et autorise le Maire à signer tout acte à intervenir.

9- Transfert du traitement des paies par le CDG 01

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose une prestation Paies Informatisées. L'objectif de cette mission facultative est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies (rémunérations ou indemnités) par la mise en commun de moyens techniques. Le coût du service s'élève à 10€ mensuel par bulletin de paie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter cette prestation, sachant que le CDG 01 assure déjà le suivi des carrières pour les collectivités qui ne disposent pas d'un service dédié aux ressources humaines.

Le conseil municipal, autorise le Maire à signer la convention correspondante. Madame Cécile Michaud s'abstient.

10- Tarif mise à disposition salle des fêtes

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi d'une demande d'utilisation de la salle des fêtes de Chazey-Bons, le mercredi après-midi afin d'y organiser des cours de zumba pour les enfants.

La commission animation qui a étudié cette question propose d'y répondre favorablement moyennant une participation fixée à 80€ par mois.

Monsieur le Maire propose que ce tarif soit applicable pour toute autre demande à intervenir dans les mêmes conditions, c'est-à-dire pour une utilisation hebdomadaire en journée ou en soirée, n'excédant pas 2 heures, dans le cadre d'activités sportives, culturelles ou de loisirs organisées par des associations, des personnes ou structures privées extérieures à la commune.

Approuvé à l'unanimité.

11- Informations

- Elaboration du PLU : la sélection des bureaux d'étude a eu lieu.
- Les études se poursuivent pour les travaux de rénovation du réseau d'eau de Chazey et la sécurisation de la traversée du bourg de Bons sur la RD 1504. Les travaux à Chazey débuteront cet été.
- Réalisation prochaine, en cofinancement avec le département, d'un cheminement piéton pour sécuriser l'accès à l'arrêt du bus du rond-point de Penaye.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 09 avril 2018.

A Chazey-Bons, le 14 avril 2018

Le Maire, Didier BONNARD

